

aux prêts autorisés par cette loi. Puis-je lui demander combien de cultivateurs dans sa province ont demandé des prêts selon les anciennes dispositions, non parce que ces prêts satisfaisaient à leurs besoins, mais parce qu'ils étaient restreints de par la loi à des sommes moins élevées? Combien de pêcheurs en Colombie-Britannique doivent se contenter cette année d'un équipement inférieur à ce qu'ils auraient pu avoir s'ils avaient pu obtenir un crédit plus considérable au cours des trois mois qui ont suivi le 27 février, jour où les modifications actuelles auraient reçu la sanction royale, si elles avaient été incorporées dans le bill C-151?

Je voudrais maintenant aborder les facteurs qui ont forcé le gouvernement à augmenter le plafond des prêts qu'il garantira. Nous connaissons tous la raison fondamentale de cette mesure: l'inflation. Depuis 1960 les prix ont augmenté de 23 p. 100. C'est une augmentation paralysante, en particulier pour les pêcheurs coincés entre la hausse du prix du matériel, le loyer plus élevé de l'argent et la baisse des prix des produits. Il est particulièrement frappant de noter que 20 des 23 p. 100 de l'augmentation soient survenus après que le présent gouvernement eût pris le pouvoir. Et fait plus significatif, les prix ont augmenté de 15 p. 100 depuis qu'on a fixé un plafond aux prêts visés par ce bill, en 1965. Si le gouvernement doit maintenant garantir des prêts plus élevés, c'est précisément parce qu'il s'y est mal pris pour enrayer l'inflation. Fort des comparaisons que le ministre des Finances fait avec les autres pays, des études entreprises, des platitudes et des jérémiades que renferment les Livres blancs, le gouvernement n'a rien fait d'efficace pour enrayer l'escalade des prix.

Après avoir signalé que la piètre façon dont le gouvernement a tenté de réprimer l'inflation réduira sensiblement l'effet des majorations qu'on nous demande d'autoriser, il est simplement juste d'ajouter que les pêcheurs qui veulent améliorer leur matériel accueilleront avec plaisir ce qui restera de ces majorations.

Nous sommes tous au courant des changements et de la modernisation qui se produisent dans notre industrie de la pêche. Le 6 février dernier, les fonctionnaires du ministère remettaient au comité des tableaux complets révélant le coût en capital que les pêcheurs devront verser pour s'établir. Les pêcheurs qui travaillent déjà dans cette industrie devront de plus en plus puiser dans leurs fonds d'immobilisation, afin de se moderniser aussi rapidement que possible.

J'ai signalé ici et au comité l'ampleur des problèmes auxquels doivent faire face les

pêcheurs de la côte de l'Atlantique, qui doivent entreprendre la pêche au long cours. Un nouveau navire d'au plus 45 pieds de longueur coûte au moins \$1,000 le pied; pour les navires encore plus gros, le coût au pied peut monter rapidement, car il est alors nécessaire d'avoir recours à un outillage électronique compliqué.

Et comment ces facteurs affectent-ils la proposition du ministre qui veut hausser le plafond à \$25,000? Depuis que j'ai demandé d'établir le plafond à \$25,000 en février, j'en suis venu à penser que ces prêts auront moins de valeur que nous voudrions le croire pour le pêcheur qui aimerait s'outiller entièrement et soutenir la concurrence. Je propose d'étudier en comité la possibilité de relever à un niveau plus réaliste, le maximum du montant que garantira le gouvernement, peut-être à \$50,000. A en juger par les déclarations du ministre au comité aujourd'hui, il serait lui-même conscient que la source de revenus des pêcheurs aux fins de modernisation et d'expansion est insuffisante et que le coût élevé de l'outillage moderne oblige à leur trouver une autre source de revenus, telle que des prêts fédéraux directs, pour leur permettre d'étendre leur activité dans cette importante industrie primaire.

Je déplore un aspect du bill. Le 6 février, j'ai proposé entre autres amendements que les prêts soient remboursables en entier en moins de quinze ans. Le ministre a accepté d'élever le montant maximum des prêts; je regrette qu'il ne soit pas parvenu à allonger la période de remboursement.

Je ne vois pas pourquoi on s'opposerait à cette modeste proposition. Le ministre a lui-même signalé la façon exemplaire dont les pêcheurs remboursent les prêts consentis en vertu de loi actuelle. Ma proposition ne comporte aucun débours actuel ou éventuel de deniers publics sauf dans les cas de défaut de remboursement. Ces cas, nous le savons, sont rares; il est tout à fait exceptionnel que le gouvernement soit obligé de payer une dette de pêcheur. Le prolongement du délai de remboursement n'empêcherait nullement les pêcheurs de rembourser leurs prêts en moins de temps que le délai maximum proposé, qui est de 15 ans.

● (9.20 p.m.)

En outre, il y a plusieurs facteurs qui démontrent la nécessité d'un remboursement à plus long terme. Les recettes provenant de la pêche, tout le monde le sait, varient d'une saison à l'autre. Un remboursement à plus long terme fournirait aux pêcheurs la latitude qui leur permettrait de rembourser leurs